

La sécurité d'emploi—Mouvement de personnel

Secteur général et de l'adaptation scolaire

Nous sommes présentement en pleine période de sécurité d'emploi. Plusieurs d'entre vous sont nerveux pendant cette période. Je vous ai préparé un petit résumé afin de vous expliquer comment cela fonctionne si votre poste est aboli ou si vous êtes supplanté durant le mouvement de personnel. J'explique également ce qu'est une personne considérée excédentaire, en protection salariale ou en disponibilité. Notez ici que le texte reste bref, car il y a beaucoup de situations qui doivent être traitées plus en détail. Vous aurez plus d'informations en communiquant avec votre syndicat !

Tout d'abord, vous devez savoir que ce n'est pas vous qui êtes aboli, mais bien le poste sur lequel vous êtes en ce moment.

Ne prenez pas cette abolition de façon personnelle ! Lors du mouvement de personnel de votre classe d'emploi, à votre rang d'ancienneté, vous pourrez vous choisir un poste vacant ou déplacer une personne moins ancienne pour prendre son poste.

Être supplanté signifie qu'une personne dont le poste est aboli vous déplace de votre poste actuel. Personne d'autre ne peut vous supplanter et vous pourrez vous choisir un autre poste, vacant, à votre rang d'ancienneté.

Il est possible que vous soyez déclaré excédentaire s'il manque un poste dans votre classe d'emploi, c'est-à-dire s'il y a plus de personnes dont le poste est aboli que de postes vacants à temps complet. La personne déclarée excédentaire est la moins ancienne dans sa classe d'emploi détenant un poste à 100 %. En étant déclaré excédentaire, votre poste devient vacant pour la sécurité d'emploi. À votre rang d'ancienneté, vous pourrez vous choisir un poste dans les postes vacants ou déplacer la personne la moins ancienne de la classe d'emploi inférieure détenant un poste à temps complet.

La protection salariale touche les employés réguliers permanents qui ne peuvent se trouver un poste soit dans la même classe d'emploi, soit avec le même pourcentage ou soit avec le même caractère de poste (saisonnier et annuel).

Les employés en disponibilité n'ont plus du tout de poste dans leur classe d'emploi ou dans une classe d'emploi inférieure. Ils se verront octroyer un remplacement dans leur classe d'emploi ou dans une classe d'emploi inférieure en conservant le même salaire.

Les employés qui n'ont pas leur permanence et qui sont touchés par la sécurité d'emploi, soit en voyant leur poste aboli ou soit en étant supplantés lors du mouvement de personnel peuvent se choisir un poste à leur rang d'ancienneté, rétrograder s'il ne reste plus de poste disponible dans leur classe d'emploi ou retourner sur la liste de priorité d'embauche. À noter qu'il n'y a aucune protection salariale pour ces derniers cas.

Pour les personnes qui n'ont pas terminé leur période d'essai et qui sont touchées par la sécurité d'emploi, soit en voyant leur poste aboli ou en étant supplantées lors du mouvement de personnel, elles retourneront automatiquement sur la liste de priorité d'embauche.

Je termine en parlant des réguliers permanents qui ne sont ni abolis, ni supplantés : vous avez un droit de mutation, à votre rang d'ancienneté, sur un poste vacant tant que le mouvement de personnel n'est pas terminé. Notez que celui-ci se termine lorsque nous arrivons à la dernière personne abolie.

J'espère que cela vous aidera à rester calme pendant cette tempête de changements et d'incertitudes. Sachez que vous n'êtes pas seul, l'APPA est là pour vous écouter et surtout, pour vous entendre !

Bonne sécurité d'emploi !



Formations ajoutées

Les formations suivantes ont été ajoutées à l'offre de formation 2018-2019 pour le personnel de soutien administratif, technique et en service de garde.

Code	Titre	Dates retenues	Heures	Clientèle visée
GPI050	GPI – Préparation de l'année prévisionnelle au primaire	2019-07-09	8 h 30 - 12 h	Secrétaires d'école primaire
OFF001	Office 365 — Tour d'horizon des principales fonctionnalités (Groupe 3)	2019-06-03	8 h 30 - 16 h 30	Tous
OFF001	Office 365 — Tour d'horizon des principales fonctionnalités (Groupe 4)	2019-06-07	8 h 30 - 16 h 30	Tous

Ces formations vous intéressent? Inscrivez-vous dès maintenant sur <https://formation.csdm.qc.ca/Inscription>.



Inscription à la liste de diffusion

Vous voulez être les premiers à connaître les informations qui vous concernent ?

Vous voulez être les premiers à recevoir le journal de l'APPA ?

Inscrivez-vous sur notre liste de diffusion !

Comment ?

1. Rendez-vous sur www.appa.qc.ca ;
2. Cliquez sur l'icône de la CSDM ;
3. Inscrivez-vous au bas de la page, à gauche, dans la section « Inscription à la liste de diffusion ».

Vous recevrez par la suite une confirmation de votre inscription par courriel.

Comment obtenir sa permanence?

Critères à posséder obligatoirement :

- Être titulaire d'un poste régulier à temps complet (75 % ou 26h15 et plus) ;
- Avoir complété 521 jours (2 années) travaillés dans un poste régulier ;
- Toutes les heures travaillées dans un poste régulier à temps partiel comptent pour l'obtention de la permanence. Cependant, ces heures ne seront comptabilisées qu'à l'obtention d'un poste à temps complet.



Événements à venir

Journée familiale

Le Comité de la vie syndicale travaille présentement à l'organisation de la fête familiale de fin d'année scolaire 2018-2019.

Lorsque vous lirez ces lignes, vous aurez peut-être déjà reçu l'invitation à venir participer à cette merveilleuse activité. Sinon, les détails de l'événement seront disponibles sous peu sur notre site internet et également via nos autres modes de communication.

Cette fête aura lieu le samedi 1er juin 2019 aux îles de Boucherville. En cas de pluie, veuillez suivre l'état de la situation sur la page Facebook et sur le site de l'APPA.

C'est un magnifique parc du réseau de la SÉPAC et l'APPA souhaite vous y voir en grand nombre.

Journée nationale du personnel de soutien :

Nous sommes déjà en réflexions concernant la Journée nationale du personnel du soutien scolaire du mois de septembre 2019.

En septembre dernier, afin de souligner la journée du personnel de soutien et votre fantastique travail, le Comité de la vie syndicale avait organisé une soirée festive au Salon de quille Darling. Cette soirée fut fort appréciée et plus de deux cents personnes y avaient participé.

Vous avez des suggestions ? N'hésitez surtout pas à nous en faire part par courriel à l'adresse suivante : vie_syndicale@appa.qc.ca



J'ai sauvé une vie grâce à l'Épipen

Voici mon histoire avec un ÉPIPEN à mon centre de FGA.

Le vendredi 2 novembre 2018, il était 13 h 10 lorsqu'un étudiant adulte est venu me prévenir dans mon bureau qu'une personne était en détresse respiratoire sévère due à un morceau de chocolat que lui-même lui avait donné.

Pendant que la directrice adjointe appelait le 911 et que le concierge de l'école bloquait l'accès dans l'escalier, l'homme qui m'avait prévenu restait auprès de moi comme témoin principal. À mon arrivé dans l'escalier ouest, avec ma trousse contenant mon ÉPIPEN, j'ai rapidement constaté que la situation était sérieuse. Après avoir obtenu le consentement de la personne en détresse, je suis intervenu auprès de cette dernière qui était en grande difficulté respiratoire.

J'ai aussitôt effectué la première injection d'ÉPIPEN. Les pompiers sont ensuite arrivés et, à leur tour, ont donné une autre injection à 13 h 22 avant l'arrivée des ambulanciers vers 13 h 26. Ces derniers sont intervenus immédiatement et ont ensuite quitté rapidement pour le transport vers le centre hospitalier en vérifiant les signes vitaux et la respiration qui ne semblait pas tout à fait normale et rétablis correctement, et ce, malgré deux injections d'ÉPIPEN. Nous étions en présence d'un cas grave d'anaphylaxie.

Rendue à l'hôpital, selon ses proches, une 3e injection a été nécessaire pour l'étudiante qui était toujours en difficultés respiratoires, mais moins sévères.

Bonne nouvelle, la personne se porte bien aujourd'hui !

Réflexions suite à l'incident survenue à mon école :

Plusieurs personnes dans mon centre de la FGA avaient initialement des commentaires tels que « Nous n'utiliserons

jamais L'ÉPIPEN... Ce sont des adultes... C'est inutile... »

J'ai sauvé une vie tout simplement grâce à ma formation et les 4 heures d'extra en secourisme que j'avais signalé et demandé d'ajouter par le passé à notre formation initiale en secourisme. J'avais fait cette demande à Richard Gagnon, responsable syndical des dossiers de santé et sécurité au travail, et cette requête avait été retenue par la commission scolaire. Bravo !

La personne allergique, jeune femme adulte, avait des soupçons quant à de possibles allergies alimentaires sans savoir exactement à quoi et elle n'avait pas d'ÉPIPEN sur elle.

Depuis cet incident, la direction de mon établissement et le reste du personnel ont été davantage sensibilisés à la nécessité d'avoir des gens formés en premiers soins dans les milieux. Un ÉPIPEN et un défibrillateur m'ont été apportés depuis 3 semaines suite à l'incident (ma demande initiale datait de deux ans).

La barre de chocolat qui a provoqué le choc anaphylactique ne devait pas contenir de noix et d'arachides selon l'étiquette. Pourtant, il y a eu une réaction allergique très forte à la suite de son ingestion. Selon nous, il est clair que la personne est fortement allergique à ces ingrédients.

En conclusion : J'ai eu droit à des félicitations de la part de ma direction, des élèves et du personnel, incluant les trois témoins qui étaient auprès de moi.

L'importance d'avoir des secouristes dans nos écoles.

Alain Sauvé, surveillant d'élèves
Premier répondant
Centre Marie-Médiatrice
CSDM

Retour sur la soirée d'accueil des nouveaux membres

Le 21 mars dernier a eu lieu la soirée d'accueil des nouveaux membres et pour l'occasion, il y avait près d'une centaine de personnes. Cette rencontre a permis de faire connaissance avec ceux et celles qui ont le privilège de les représenter auprès de l'employeur afin de faire respecter leurs droits.

Pour cette soirée, nous désirions une formule plus conviviale que peuvent l'être nos traditionnelles assemblées générales. Les nouveaux membres étaient accueillis avec un petit verre de mousseux ainsi qu'un buffet. Le tout dans une ambiance décontractée et des lumières tamisées au son d'une petite musique.

Avant la présentation des membres du comité exécutif, du conseil syndical et des différents comités, les gens ont pu discuter avec eux afin de les connaître davantage.

Tour à tour, les élus du syndicat ont eu l'opportunité de se faire connaître par un bref discours et ainsi avoir l'occasion

de préciser leur rôle et leur mission au sein de l'APPA.

Les responsables des différents comités mis sur pied par l'APPA ont également expliqué la raison d'être de ces comités.

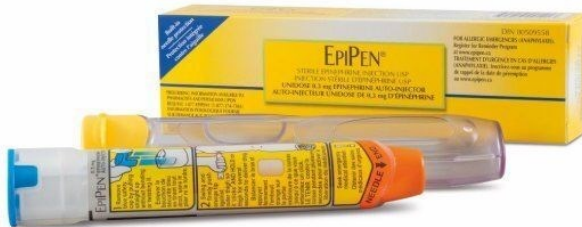
Au final, nos invités semblent avoir grandement apprécié cette soirée. Ils ont eu la chance d'apprendre à connaître des gens fantastiques et aussi la possibilité de mettre des visages à des noms.

Nous sommes unanimes à considérer que cette soirée fut un succès. Sa formule différente et conviviale a servi à échanger et discuté.

Merci à ceux et celles ayant participé à cette magnifique soirée.

De notre côté, nous l'avons appréciée.

Le comité de la vie syndicale.



Concours logo—Comité SST

Tout récemment, le Comité SST-APPA faisait appel à votre créativité afin de se doter d'un tout nouveau logo. Ce dernier se devait de contenir des éléments spécifiques représentant la mission et les valeurs de ce comité.

Le logo qui a été sélectionné par le comité afin d'en être son image officielle pour les prochaines années est celui de M^{me} Lucy Bernard, éducatrice en service de garde.

Elle se mérite donc la somme de 100 \$ qui avait été prévue pour la personne gagnante du concours.

Nous tenons également à remercier tous ceux et celles qui ont participé à ce concours.



Portes ouvertes à l'APPA

Secteur de l'adaptation scolaire :

Lundi 3 juin, de 10 h à 20 h
Mercredi 5 juin, de 10 h à 20 h

Secteur des services de garde :

Jeudi 20 juin, de 9 h à 20 h



Questions et ressources

Eh oui, le mois de juin arrive à grands pas !

Au 1er juillet prochain, certains d'entre vous changeront d'environnement de travail et même de corps d'emplois pour d'autres.

L'inconnu et le changement (nouvelle réalité, nouveaux collègues...) feront partie des nombreux éléments à intégrer à votre nouveau quotidien. Évidemment, tout cela apportera légitimement certaines inquiétudes, ainsi qu'un certain nombre de questionnements.

Vous cherchez des réponses à vos questions, mais il est difficile de savoir par où commencer, comment procéder, à qui vous référer...

Sachez qu'il est important d'avoir les bonnes informations, car elles vous guideront pour la suite des choses.

Nous vous proposons des ressources qui vous seront utiles dans vos recherches à venir :

Contactez la CSDM

Par téléphone :
514 596-6000 poste 1000 et choisir l'option appropriée

Par courriel :
inforh@cscdm.qc.ca: Informations générales
paierh@cscdm.qc.ca: Informations paies

Convention collective

Sur le site internet de l'APPA, suivez les menus suivants:
Documentation >> Convention et lois >> Convention collective 2015-2020

Site internet syndical:

www.appa.qc.ca

Vos représentants syndicaux :

514 254-3503, en cas de litige avec l'employeur.

Rappelez-vous qu'il est très important de poser vos questions aux bonnes personnes !



ENSEMBLE!

Retrouvez-nous en ligne: www.appa.qc.ca
Opinion des lecteurs: ensemble@appa.qc.ca

